

Groupe de travail Production – Diffusion
Relevés de conclusions de la réunion du 03 janvier 2022

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Julien Debove – SAMPL CGT

Léo Jeannet – SAMPL CGT

Samantha Guerry – SUD Culture

Employeurs

Florent Briqué – Jazz(s)RA / SMA

Laury Colombet – Collectif marionnettes AURA / Thémaa

Anne Decroly – FEVIS / Profedim

Anna Delaval – SCC

Julie Duchènes et Nelly Vial – Regroupement des compagnies de danse en AURA

Lila Fourcade et Julie Mestre – AFO

Hugo Frison et Anne-Hélène Maussier – Groupe des 20 / Le Maillon

Joséphine Gelot – Fédération des arts de la rue

Diane Loichot – Grand Bureau

Gautier Marchado - SYNAVI

Sophie Prémey – SYNDEAC

Etat et collectivités

Bastien Colas (en remplacement de Yoann Devun) – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Anne-Claire Durand et Cedric Pellissier – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Marie-Laurence Sakaël et Camille Wintrebert – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- **Point d'actualité**
 - Gestion des annulations liées au Covid
 - Point sur la fréquentation du public
- **Retours sur les dispositifs de soutien actuels à la production et à la diffusion**

Les points suivants sont soulignés par les participants à la réunion. Le détail des réponses qui y sont apportées est à lire dans le compte-rendu de la réunion (p.3 et suiv.)

- Une prise en compte des annulations et des reports dans les critères de subventionnement est nécessaire
 - L'auto-diffusion est peu prise en compte dans les critères de soutien, tandis qu'elle pourrait être une solution à l'engorgement actuel des programmations. En outre, la reconnaissance exclusive des lieux labellisés dans les critères d'aide contribue à une mise en concurrence des compagnies dans l'accès à ces lieux.
 - Dans le même sens, le secteur des arts de la rue demande à ce que soit prise en compte la diversité des lieux de diffusion
 - La Région ne soutient pas la diffusion des équipes dans les festivals, ce qui contribue à affaiblir le rayonnement régional et la capacité de prise de risque de ces équipes
 - Seule la création est aujourd'hui soutenue : quid des aides à la reprise et des aides à la recherche ?
 - Le soutien à la filière phonographique mérite d'être maintenu, malgré l'affaiblissement des ventes de disques.
 - La pluridisciplinarité mériterait d'être mieux prise en compte
 - Le critère demandant deux ans d'implantation sur le territoire régional pour pouvoir prétendre à une subvention nécessiterait d'être assoupli, afin de prendre en compte la mobilité croissante des artistes
- **Préconisations**
 - Soutenir des activités qui ne mènent pas nécessairement à un rendu scénique : recherche, reprise, édition, etc. pourraient davantage soutenus
 - Prendre en compte d'autres critères de subventionnement : le public visé, la relation au public, le destinataire du projet (petits lieux nécessitant petites formes)
 - Développer les résidences missions, qui permettent de sortir de l'isolement des artistes et d'implanter des artistes sur des territoires peu dotés
 - Prendre en compte les lieux de diffusion hors circuit dans les critères de subventionnement
 - Prendre en compte le parcours des artistes plutôt que l'existence d'une structure juridique pour juger de l'implantation territoriale d'un artiste ou d'une équipe
 - **Point de calendrier : prochaines réunions**
 - Semaine du 8 février (date à caler) : réunion dédiée aux espaces non conventionnels de diffusion
 - 22/03 (présentiel) : produire et diffuser dans un contexte de transition écologique (invitation du Shift Project)

DETAIL DES ECHANGES

Présentation des nouveaux représentants au sein du groupe

Florent Briqué est le suppléant de Pierre Dugelay pour **Jazz(s)RA**. Il est par ailleurs artiste, musicien.

Samantha Guerry est la suppléante d'Alexandre Lamothe pour **SUD culture**. Elle est musicienne, intermittente du spectacle.

Gautier Machado rejoint le groupe en tant que représentant titulaire du **SYNAVI**. Il est comédien, metteur en scène et directeur d'une compagnie implantée à Saint-Etienne.

Enfin, **Sophie Prémey** tient à apporter une précision suite à la réunion du 16 novembre dernier. Elle explique que le **SYNDEAC**, qu'elle représente, incarne à la fois des lieux de diffusion et des compagnies. C'est la raison pour laquelle le syndicat a décidé de se faire représenter par des binômes / lieux dans chacun des groupes. Dans ce groupe, elle forme ainsi un binôme avec Fabienne Chognard, directrice du Dôme à Albertville.

Prise de parole libre consacrée à l'actualité du secteur en matière de production / diffusion et de fréquentation des publics

Sophie Prémey (SYNDEAC) indique que le SYNDEAC constate une augmentation des annulations en raison du Covid. Ces annulations ont également des répercussions sur l'embouteillage des programmations et le blocage du cycle des productions. Face à ces difficultés, aucune aide n'est proposée, ni pour les lieux ni pour les compagnies. Elle demande à ce que l'activité partielle soit à nouveau possible.

Gautier Machado (SYNAVI) insiste sur le besoin d'assurer une continuité de l'emploi, qui plus est dans un contexte où l'année blanche est terminée.

Anna Delaval (SCC) dit que les différents syndicats sont en train de travailler en commun pour proposer une fiche de questions / réponses autour des questions d'annulation. Elle indique en outre que le SCC mène actuellement une enquête en direction des lieux et des compagnies pour faire remonter les cas d'annulations.

Diane Loichot (Grand Bureau) explique que le secteur des musiques actuelles s'alarme de la nouvelle interdiction des concerts debout. Elle demande à ce que des aides soient mises en place pour les trois prochaines semaines.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) explique avoir dû subir également des annulations en raison de salariés malades. Il s'inquiète des nouveaux reports que ces annulations produisent et demande également à ce que le chômage partiel soit réactivé.

Sophie Prémey (SYNDEAC) ajoute que si, lors des premières annulations, les sessions avaient été globalement maintenues, l'absence d'aides actuelle aux lieux rend cette démarche plus difficile, qui plus est dans un contexte où les recettes de billetterie sont en baisse. Les lieux agissent ainsi le plus souvent au cas par cas.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse en AURA) ajoute que, le plus souvent, en cas d'annulation, les lieux proposent un report ou une éventuelle prise en charge au coût plateau.

Gautier Machado (SYNAVI) insiste sur les cas des dates où les compagnies sont payées à la recette, il s'agit alors d'une perte sèche pour elles.

Sophie Présumey (SYNDEAC) insiste sur la nécessité de réactiver l'activité partielle. Elle ajoute que la prise en charge au coût plateau n'est pas une solution satisfaisante pour les compagnies car l'absence de marge sur les ventes impacte leur fonctionnement et notamment le travail de production et de diffusion.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) considère que les salles se retrouvent actuellement dans une impasse. Ces difficultés sont renforcées par des interrogations sur le montant des subventions 2022 (notamment en raison des changements politiques dans les départements). Les salles réagissent donc au coup par coup lorsqu'il y a annulation. Concernant la fréquentation, elle indique avoir mené une enquête auprès des lieux composant le groupe des 20 et le Maillon et avoir obtenu une vingtaine de retours. Les lieux qui ont répondu indiquent observer une baisse de la fréquentation qui irait jusqu'à 35%. Les situations sont très disparates. La baisse paraît plus marquée depuis début décembre.

Hugo Frison (Groupe des 20 / Maillon) ajoute qu'il paraît difficile de mesurer d'où vient cette baisse. S'agit-il de pertes d'habitude ? D'un manque d'envie ? D'une sur-offre de spectacles ? La mise en œuvre du pass vaccinal risque quoi qu'il en soit de freiner encore la fréquentation. S'agissant de la prise en charge des contrats de cession par les lieux, Hugo Frison précise que certains financements publics ne sont pas débloqués lorsque l'événement n'a pas lieu (c'est le cas des financements européens). Les lieux doivent donc en effet gérer au coup par coup les annulations et font le plus souvent en fonction des possibilités des projets et des compagnies.

Sophie Présumey (SYNDEAC) explique qu'on observe vraisemblablement une différence de fréquentation entre les lieux en situation de monopole et les lieux mis en situation de concurrence, qui seraient plus en difficulté.

Hugo Frison (Groupe des 20) réagit en expliquant que dans le théâtre de Die, qu'il dirige, on observe environ 33% de perte de billetterie, alors que l'offre culturelle reste faible sur le reste du territoire. Il pense que, dans la Drôme, le pass sanitaire a eu un impact important.

Laury Colombet (collectif marionnettes AURA) ajoute que l'accueil du public, de plus en plus restrictif, nécessite peut-être d'imaginer d'autres propositions, d'autres manières de gagner le public. Les empêchements sont constants, il apparaît donc primordial de se projeter plus loin dans l'avenir.

Anna Delaval (SCC) informe qu'une étude relative à la production / diffusion dans le spectacle est actuellement menée par la DGCA. Les premiers résultats devaient être présentés lors des BIS de Nantes, qui viennent d'être annulées. Une version plus poussée de l'étude est actuellement en cours en AURA et en Nouvelle Aquitaine.

Gautier Machado (SYNAVI) considère que l'interdiction récente des concerts debout vient à nouveau donner un signal négatif aux spectateurs. Pour répondre à la crise actuelle, il est nécessaire d'élargir les lieux de diffusion potentiels, et de ne pas perdre de vue la question de la demande.

Laury Colombet (collection marionnettes AURA) rappelle l'existence des paniers artistiques (Ouvrir l'Horizon) qui offrent d'autres modalités de diffusion. Elle appelle également à l'extension du dispositif GIP cafés culture. L'objectif est bien de recréer de la demande, et de décroquer la manne publique.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) indique que le passage prochain au pass vaccinal risque d'être problématique eu égard à la fréquentation des salles. L'offre démesurée de l'automne a probablement contribué à l'affaiblissement de la fréquentation, il ne faut donc pas tirer de la baisse de fréquentation actuelle des conclusions trop hâtives pour les mois et années à venir. Il tient à ajouter deux notes optimistes : l'une sur le développement de concerts en EHPAD, et l'autre concernant la suppression dans le FONPEPS de la demande de PV de sécurité.

Joséphine Gelot (fédération des arts de la rue) prend ensuite la parole. Elle dit l'inquiétude du secteur qu'elle représente concernant l'occupation de l'espace public. Les contraintes sécuritaires transforment profondément le paysage de ces événements (barriérage, police, etc.). Et pour les diffuseurs, il devient de plus en plus difficile de mener un événement en espace public.

Evaluation des dispositifs de soutien à la production et à la diffusion existants suivie de préconisations

Suite à ce tour d'actualité, le groupe de travail se concentre sur le point principal à l'ordre du jour, à savoir un retour sur les dispositifs actuels de soutien à la production et à la diffusion (DRAC et Région) et à l'élaboration de différentes préconisations permettant d'améliorer les dispositifs existants. La Région et la DRAC ont informé des critères retenus par leurs services en amont de la réunion.

Cédric Pellissier (Région AURA) explique en préambule que la Région a engagé un système de refonte de ses dispositifs d'aide. Il sera donc très utile d'avoir des retours de terrain qu'ils pourront faire remonter aux élus de la Région.

Anna Delaval (SCC) demande si ce travail d'évaluation n'est pas déjà mené dans le groupe de travail Politiques publiques.

Marjorie Glas (coordination COREPS) répond que le Groupe politiques publiques travaille actuellement à l'évaluation des plans de relance, ce qui est sensiblement différent. Le comité de pilotage, qui doit se réunir le 27 janvier, a pour mission de s'assurer que les périmètres de travail des différents groupes ne se recoupent pas.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) prend la parole pour souligner les problèmes de temporalité qui se posent actuellement. L'annulation de nombreuses dates, les reports successifs ne sont pas bien pris en compte par les pouvoirs publics. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le CNM n'a finalement pris en compte que la création dans certains de ses dispositifs de soutien.

Anne-Claire Durand (Région AURA) explicite la manière dont sont organisés les dispositifs de soutien à la production et à la diffusion au sein de la Région. Depuis 2017, les compagnies sont aidées au projet (et non plus à l'activité). Cela a permis de soutenir des compagnies non encore repérées. D'autres structures sont aidées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sur 4 ans. Ces conventions arrivent aujourd'hui à échéance. Enfin, il existe des aides particulières aux musiques actuelles, qui fonctionnent également au projet, sauf pour les réseaux et les ensembles qui sont conventionnés. Le nouvel exécutif a demandé à donner une plus grande visibilité aux scènes régionales : ces catégories sont actuellement redéfinies, et ne se surajouteront plus à d'autres labels. Il existe enfin une aide au projet pour les petits lieux, mais qui reste assez marginale.

Gautier Machado (SYNAVI) déplore le fait que l'auto-diffusion est rejetée des critères de subventionnement. Il s'agit pourtant selon lui d'une solution de désengorgement des salles. Le fait que seuls les lieux labellisés soient vecteurs de reconnaissance contribue en outre à une mise en concurrence des compagnies dans l'accès à ces lieux.

Bastien Colas (DRAC AURA) prend ensuite la parole pour préciser quels sont critères retenus par la DRAC. Une nouvelle directive, datant de 2021, est venue modifier la précédente dans les critères de soutien aux équipes et aux lieux, mais elle n'opère pas de changements fondamentaux. Elle permet une plus grande souplesse dans le conventionnement des équipes, qui peut désormais aller de 2 à 4 ans, ce qui permet de s'adapter aux rythmes de production actuels, et évite d'imposer un trop grand nombre de créations. Les critères économiques ont peu bougé : le nombre de partenaires et le nombre de dates évolué mais pour se mettre en conformité avec les pratiques des DRAC. Les critères de professionnalisation sont maintenus ainsi que les critères de qualité artistique, dont l'évaluation est prise en charge en commission d'experts.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) demande si la DRAC prévoit de maintenir des conseillers territorialisés en matière de musiques actuelles. Il lui est répondu que oui.

Gautier Machado (SYNAVI) précise que les demandes de subventions sont soumises à un nombre minimum de représentations du précédent projet. Il demande ce qu'il en est en cas d'annulations de dates.

Bastien Colas (DRAC) lui répond que la DRAC fera preuve de bienveillance, et demandera simplement à vérifier la véracité des annulations. Concernant l'auto-diffusion, il précise que ces dates ne peuvent être retenues comme seul critère et qu'il est nécessaire que des dates soient également achetées par des partenaires. Les compagnies sont en effet en concurrence dans l'attribution des subventions, et il faut opter pour des critères permettant de les comparer et de sélectionner.

Anna Delaval (SCC) demande à la Région si un soutien à la diffusion dans les festivals serait à nouveau envisageable. Il existe en effet une véritable disparité entre Régions et l'absence de soutien de la région AURA affaiblit le rayonnement des compagnies régionales et ne leur permet pas la même prise de risques.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) indique à la DRAC que les commissions d'attribution de subventions sont très tardives cette année, et demande si un retour à une temporalité plus classique est prévu. Il demande enfin à la Région si les aides phonographiques seront ou non maintenues. Il s'agit d'une

aide très positive pour le secteur. Il ajoute que, si le CD tend en effet à disparaître, la filière phonographique existe toujours, notamment par grâce au renouveau du vinyle.

Anne-Claire Durand (Région) répond aux différentes questions qui lui sont posées. Comme la DRAC, la Région s'appuie sur la diffusion dans les lieux labellisés pour établir ses critères. L'auto-diffusion est bien sûr possible, mais ne peut être seulement retenue, notamment parce que les contrats de cession assurent de la solidité d'un projet. Concernant les festivals, Anne-Claire Durand précise que la Région n'a jamais soutenu la diffusion des compagnies dans ces espaces car cela pose un problème de sélection entre candidats. Enfin, s'agissant de l'aide à la filière phonographique, elle est actuellement en discussion.

Bastien Colas (DRAC) répond concernant la temporalité des commissions en musiques actuelles. Il explique que si la commission arrive plus tard cette année, c'est parce que le nouveau conseiller musique vient seulement de prendre ses fonctions.

Sophie Prémey (SYNDEAC) prend ensuite la parole à propos des aides au théâtre. Dans l'idée de sortir du blocage, il faudrait réfléchir à assouplir les dispositifs pour soutenir les activités qui ne mènent pas nécessairement à un rendu. Penser notamment une vraie aide à la reprise (et pas une aide à la re-création), ainsi qu'une aide à la recherche (en utilisant des critères qui seraient les mêmes que ceux de l'aide à la création) sans obligation de rendu. Le conventionnement sur 2, 3 ou 4 ans pourrait également s'adapter à des projets de compagnies qui s'inscrivent dans des temporalités de création différentes.

Bastien Colas (DRAC) rebondit en disant que, s'il peut être intéressant d'imaginer des dispositifs de soutien sans création, pour autant, la DRAC a reçu encore plus de demandes d'aides à la création que les autres années. Est-ce que c'est parce que ce dispositif répond à un réel besoin de création, ou bien parce que les équipes se calent sur les dispositifs existants, il ne le sait pas.

Cédric Pellissier (Région) ajoute que la nécessité de freiner la course à la création et la volonté de favoriser des reprises est récurrente dans le discours des acteurs culturels et mérite d'être l'objet d'une réflexion plus poussée.

Anne-Claire Durand (Région) ajoute que, concernant l'aide à la recherche, cela pose des questions de moyens. D'autant que, en effet, les demandes d'aides à la création qui rentrent dans les critères établis sont très nombreuses.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) demande à ce que la pluridisciplinarité soit mieux prise en compte.

Laury Colombet (Collectif marionnette AURA) appelle à questionner la temporalité de la création et le besoin de temps de recherche. Pourquoi ne pas aller vers une « slow production » ? Une prise en compte des temporalités de recherche permettrait de sécuriser l'emploi sur ces temps de recherche mais également de sécuriser le travail de diffusion et de production dans le temps. Elle appelle en outre à penser à la destination des créations dans les critères de subventionnement : des petites formes destinées à de petits lieux pourraient être soutenues, et ces formes pourraient ensuite évoluer vers des formats plus importants destinés à des lieux équipés.

Samantha Guerry (SUD culture) appelle à prendre mieux en compte les dispositifs FONSAT, paniers artistiques et GIP qui favorisent justement ce type de création et de diffusion. Elle demande en outre à la Région si des dispositifs sont prévus pour soutenir les artistes moins connus, hors du radar des institutions repérées ?

Anne-Claire Durand (Région) répond qu'il n'existe en effet pas d'aides spécifiques pour ces artistes, qui évoluent hors des circuits habituels.

Joséphine Gelot (fédération des arts de la rue) fait remonter les difficultés propres au secteur des arts de la rue concernant ces dispositifs de soutien. Tout d'abord, le faible nombre d'espaces de diffusion existant nécessite une aide spécifique à la diffusion. Un réseau de diffusion des arts de la rue est en train de se mettre en place et il conviendrait de soutenir et d'accompagner cette initiative. Enfin, concernant plus spécifiquement les critères de subventionnement, la diversité des espaces de diffusion n'est pas suffisamment reconnue (mairies, associations, etc.).

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) incite à réactiver l'APSV qui permettait d'aider les créations et facilitait les tournées.

Julien Debove (SAMPL CGT) évoque l'existence d'aides à la résidence missions dans certaines Régions, qui permettent de co-construire des projets sur les territoires, dans des lieux atypiques. Il s'agit d'un outil intéressant, notamment face à l'isolement de nombreux artistes.

Léo Jeannet (SAMPL CGT) interroge la Région sur le critère nécessitant deux années d'existence sur le territoire avant de pouvoir prétendre à une aide. Ce critère ne prend pas en compte la mobilité grandissante des artistes.

Anne-Claire Durand (Région) répond que ce critère pose en effet question, même s'il permet d'attester de la réalité d'un ancrage sur le territoire régional.

Gautier Marchado (SYNAVI) indique que selon lui des critères sont *a contrario* manquants : il faudrait prendre en compte le travail de renouvellement des publics mené par les équipes, proposer une grille d'évaluation qui incite les compagnies à ne pas être uniquement dans des logiques de diffusion mais à penser à qui elles s'adressent, et à réfléchir leur relation au public.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse en AURA) rejoint cette proposition. Elle demande par ailleurs à ce que les aides au projet puissent être autre chose que des aides à la création : aide à l'édition, aide à la diffusion, aide au travail de relation avec le public, etc. Selon elle, le nombre élevé de demande d'aides à la création cette année s'explique essentiellement par l'absence de diffusion. Elle revient enfin sur la proposition de Laury Colombet, qui suggère de financer des temps de recherche sur de petites enveloppes qui aboutiraient à des petites formes, susceptibles d'amener à la création d'une plus grande forme : le temps de recherche serait alors un sas intéressant, susceptible de faire l'objet d'un financement. Elle s'exprime enfin concernant l'implantation territoriale des artistes : elle propose que, plutôt que de prendre comme critère l'existence juridique d'une structure, il faudrait envisager de prendre en compte le parcours de l'artiste dans la région.

Laury Colombet (collectif marionnettes AURA) ajoute que cela éviterait de multiplier le nombre de création d'associations, pas toujours pertinentes.

Bastien Colas (DRAC) apporte quelques précisions notamment concernant les résidences mission. Il indique qu'elles existent dans certains territoires prioritaires mais ne font pas nécessairement l'objet d'appels à projet. Concernant les propositions allant dans le sens d'un meilleur soutien à la recherche et à la diffusion, il demande à ce que cette demande soit étayée et reformulée : de quoi s'agirait-il concrètement ? quel type de soutien pourrait être apporté ? etc.

Point de calendrier

Un point est ensuite fait concernant l'organisation du groupe.

Il est décidé que le groupe se réunira toutes les 6 semaines, en présentiel deux fois sur trois.

La prochaine réunion sera calée via un sondage. Elle se déroulera en visio-conférence et sera consacrée à l'invention et au développement de lieux de diffusion alternatifs. Des documents seront envoyés en amont de la réunion reprenant différentes initiatives existantes.

Un point sera effectué afin de décider sous quel format le groupe souhaite diffuser ses travaux. Les thèmes des réunions d'avril et juin seront également débattus.

Le calendrier sera ensuite le suivant :

22/03 – 10h, réunion en présentiel consacrée aux pratiques de production et diffusion dans le contexte de la transition écologique. Il est décidé d'inviter le shift project à présenter ses préconisations.

28/04 – 16h – réunion en visio-conférence. Thème à identifier.

14/06 – 16h – réunion en visio-conférence. Thème à identifier.